

Le groupe de travail sur la mise en place de la réforme du lycée et du baccalauréat dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger s'est de nouveau réuni à l'AEFE le vendredi 17 mai.

Cette réunion aurait dû avoir lieu bien plus tôt mais la DGESCO du ministère de l'Éducation nationale a énormément tardé à valider la cartographie de l'implantation des spécialités dans l'ensemble des établissements homologués, EGD, conventionnés et partenaires. Le service pédagogique (SP) de l'AEFE n'a reçu cette cartographie que fin avril.

Enseignements de spécialité validés par le MENJ

Les spécialités mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie ont été systématiquement validées. La philosophie et les langues de l'antiquité ont été validées dans les établissements ayant la filière L. La spécialité SES a été accordée aux établissements avec série ES.

La surprise est venue de la spécialité Arts, la plupart du temps refusée, en contradiction avec ce qui avait été compris. Seuls les établissements avec la série L spécialité Arts l'ont obtenue. Dans quelques cas de refus, le service pédagogique (SP) a relancé le ministère afin qu'il revoie sa position. Les décisions finales seront connues sous peu.

Les craintes du SP concernaient plutôt la spécialité NSI (numérique et science informatique). Il a sollicité les candidat·es pour qu'ils·elles envoient leur CV : ainsi il a pu avoir une vision précise des professeur·es en mesure d'enseigner cette spécialité. Le ministère a accepté les propositions du SP avec condition de formation.

Monaco a constitué un cas un peu particulier dans la mesure où les lycées monégasques n'ont pas compris le rôle du SP. Malgré un manque de coopération de leur part, le contact est maintenu.

Pour le SP, la réforme ne devrait pas provoquer de mesure de carte scolaire à la rentrée 2019 en jouant sur les matières transdisciplinaires. Mais la question se pose pour la rentrée 2020. Il faudra 2 à 3 ans pour stabiliser les dispositifs. Différents facteurs peuvent faire évoluer les choix de spécialités dans le temps : effet professeur, difficulté des programmes, attractivité des matières.

En France, pour les matières transdisciplinaires, la répartition entre les disciplines est très cadrée, à l'étranger, le pragmatisme prévaudra.

La spécialité LLCE (langues, littératures et cultures étrangères) concernera la LVA ou la LVB. Dans les pays où les élèves nationaux·ales ont obligation de suivre des cours de langue nationale, l'apprentissage d'une langue en plus de l'anglais impose de choisir une LV en option. La limitation à une option, sur laquelle la DGESCO ne veut pas revenir, empêchera ces élèves de choisir une autre option par exemple artistique.

Le CNED pourra proposer presque toutes les spécialités. En France, un·e élève peut demander en fin de seconde à suivre avec le CNED une spécialité non présente dans son établissement. À l'étranger, le SP est en attente de réponse sur ce point. Pour les établissements à petits effectifs, cela permettrait de diversifier l'offre avec le risque d'ouvrir la porte à de trop nombreuses demandes de familles. En cas d'enseignement avec le CNED, il y aura un contrôle par le SP du volume d'élèves qui doit rester limité afin de ne pas créer de concurrence de la part des établissements partenaires. En outre, la circulaire sur l'homologation précise que les enseignements sont obligatoirement en présentiel.

Focus sur NSI

N'ayant pas la possibilité de s'insérer dans le dispositif prévu en France, le SP devra mettre en place sa propre formation qui sera identique à celle dispensée par l'Éducation nationale. Elle durera cinq semaines et mènera à la délivrance d'un DIU (diplôme inter universitaire). Trois semaines sont prévues avant la rentrée 2019 et deux semaines avant la rentrée 2020.

Cette formation obligatoire pour enseigner la spécialité NSI aura lieu à Paris : les chef·fes d'établissement doivent donc accepter de laisser partir ces enseignant·es. Parmi les candidat·es sélectionné·es, certain·es le sont sur un profil d'ingénieur·e en informatique. Ils·elles assisteront comme les autres à l'intégralité de la formation pour le volet didactique de la discipline.

La question se pose du maintien d'un vivier d'enseignant·es suffisant pour les années suivantes. Si la création en 2020 d'un CAPES informatique permettra de disposer d'enseignant·es formé·es, l'obligation de deux années d'exercice en France avant d'obtenir un détachement reportera d'autant leur arrivée dans le réseau de l'étranger.

La spécialité maths est fortement recommandée avec NSI mais également avec la spécialité physique-chimie car elle permet l'apport d'outils mathématiques.

Situation particulière des arts

Les enseignements artistiques, spécialité ou option, nécessitent la mise en place d'un partenariat difficile à l'étranger, d'autant qu'il faut un partenaire francophone. Autrefois l'option arts ne nécessitait pas d'habilitation, maintenant c'est obligatoire et l'enseignement doit être en présentiel.

Le SP envisage la possibilité d'ouvrir des ateliers artistiques en remplacement de l'option facultative s'il n'y a pas assez d'élèves, c'est valorisable dans un dossier pour l'enseignement supérieur.

En EPS, l'IPR a communiqué avec les établissements pour préciser le contenu. Certains établissements se sont rendus compte de l'exigence de cette spécialité et sont revenus sur leur choix.

Point d'information sur l'organisation du baccalauréat 2021

Les E3C (épreuves communes de contrôle continu) ne sont pas des examens nationaux, ils se rapprochent d'un bac blanc. En France les copies seront anonymisées et corrigées par un·e autre enseignant·e, à l'étranger un problème peut se poser dans certaines disciplines et dans les petits établissements.

Le SP a une réelle inquiétude pour les réseaux à forte densité d'établissements partenaires, avec très peu de titulaires et qui n'ont pas l'habitude de faire passer le bac (exemple le Liban). Tous les établissements avec cycle terminal sont centre de passage d'E3C alors qu'ils ne sont pas centre d'examen. La charge de travail est transférée sur les établissements et certains partenaires émettent des doutes sur leur capacité à les faire passer. Un dispositif de coordination locale serait nécessaire mais il de la compétence du ministère, pas de l'Agence.

Les sujets seront choisis dans des banques publiques contenant 300 à 350 sujets. Ce sont les enseignant·es qui choisiront les sujets. Il y aura un temps de formation au séminaire de rentrée par zone sur les E3C, les formalités de choix de sujet et d'organisation, les règles de passation.

Le problème de la correction doit pouvoir être résolu par le brassage des copies. Des formations pourront être proposées aux personnels n'ayant pas l'habitude de faire passer le bac. Il y a des échanges avec la mission de pilotage des examens (MPE) sur les points de risque.

La capacité de l'établissement à être centre d'examen au moins pour les E3C pourrait être un critère d'homologation.

Projet interopérabilité (INE)

Le bac nouvelle formule nécessite la création d'un INE (identifiant national élève), tout comme la passation des tests de positionnement aux élèves de seconde.

Un premier test sera fait à l'automne avec quarante établissements pilotes. Théoriquement, tous les élèves devraient disposer d'un INE mais dans la pratique le projet va se concentrer sur les niveaux de la troisième à la terminale. Si tout se passe bien, les tests de seconde pourraient être mis en œuvre à la rentrée de septembre 2020.

Le ministère de l'Éducation nationale développe sa propre application de correction dématérialisée dénommée SANTORIN. Viatique sera utilisé jusque fin 2021, ensuite un basculement sera opéré sur les outils du MEN.

Commentaires du Sgen-CFDT

Grace à l'engagement des équipes pédagogiques, la mise en place de la réforme du lycée dans le réseau des lycées français de l'étranger se déroule généralement dans de bonnes conditions. Une part non négligeable des élèves a choisi des combinaisons ne reproduisant pas les filières actuelles. Les établissements ont su, au prix d'efforts considérables, répondre aux demandes des élèves et de leurs familles. Mais pour les personnels de direction, la surcharge de travail a été démesurée.

Si à la rentrée 2019 cette réforme ne devrait pas avoir d'incidence sur la carte des emplois, pour les années à venir, le Sgen-CFDT s'inquiète d'éventuelles suppressions de postes, de résidents comme de recrutés locaux, alors qu'il reste beaucoup d'incertitudes sur les spécialités qui seront abandonnées par les élèves en terminale.

Le Sgen-CFDT a toujours dit que cette réforme était précipitée dans sa mise en œuvre. Les établissements n'ont reçu la notification officielle des spécialités qu'ils pouvaient ouvrir qu'à la fin du mois d'avril. Des formations ont été mises en place dans l'urgence avec le concours des EEMCP2.

Dans la perspective des épreuves communes de contrôle continu (E3C), le Sgen-CFDT revendique :

- *une reconnaissance financière (comme pour les copies de bac actuellement),*
- *des équipes renforcées afin de coordonner correctement l'ensemble de ces épreuves,*
- *des temps réguliers en cours d'année pour accompagner la mise en place des E3C et permettre aux équipes disciplinaires concernées de réfléchir à l'évaluation, la correction et l'harmonisation,*
- *la garantie du choix des sujets d'E3C par les enseignants,*
- *des conseils de classe semestriels plutôt que trimestriels.*